

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 29/12/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

MINISTERE DE L'ECONOMIE VERTE ET DU DOMAINE, EN CHARGE DES MINES ET DE LA RECHERCHE

1 SERVICE : **Direction de la biosécurité**

2 LIBELLE DU POSTE : Technicien zoosanitaire

3 NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3

4 CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5 FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE

6 IMPUTATION BUDGETAIRE :
PROGRAMME : 962 02
CENTRE DE TRAVAIL : 384
CODE POSTE : 1223
PROGRAMME R.H : 970 03

7 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti - Faa'a

8 **FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :**
L'agent est affecté au pôle santé et protection animales, filière animaux de rente (porcs, volailles, bovins, ovins, caprins). Il/elle assure les missions d'inspection zoosanitaire à l'importation, à l'exportation et au niveau du transport interinsulaire assurant le contrôle de la santé des animaux de rente et le bien-être des animaux d'élevage.

9 EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres
NOMBRES : Néant

10 SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule zoosanitaire

11 MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :
- En commun : véhicule de service, matériel informatique ;
- Personnel : vêtements et petit équipement de travail.

12 CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Disponibilité et adaptation à des horaires décalés et travail le week-end pour les nécessités du service

13 **ACTIVITES PRINCIPALES :**

- o En santé et protection animale :
 - Contrôler et appliquer les mesures de lutte contre les maladies animales ayant un impact sanitaire ;
 - Contrôler l'application de la réglementation en matière de bien-être animal.
 - Assurer le suivi des élevages
- o En contrôle des échanges locaux et internationaux :
 - Contrôler les documents d'importation des animaux de rente tels que prévus par la réglementation ;
 - Instruire les demandes d'usagers relatives au transport interinsulaire d'animaux
- o Dans tous les domaines :
 - Assister les vétérinaires de la DBS ;
 - Assurer l'exécution des plans de contrôle et de surveillance établis ;
 - Renseigner les usagers sur les exigences réglementaires en matière de biosécurité ;
 - Rédiger les rapports de visite, de constat et d'inspection liés à son activité ;
 - Rechercher, constater les infractions et rédiger les procès-verbaux et les signalements destinés au procureur de la République ;
 - Collecter et saisir les informations statistiques dans le cadre de son activité.

14 **ACTIVITES ANNEXES :**

- Participer à des réunions ;
- Participer à d'autres missions de la cellule zoosanitaire, notamment en cas d'épizootie ;
- Pallier l'absence d'un collègue en vue d'assurer la continuité du service public.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15 CADRE D'EMPLOI : Techniciens

16 SPECIALITE SOUHAITABLE : Santé animale et/ou production animale– niveau Bac+2

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance en santé et protection animales ; - Analyse des risques sanitaires ; - Rédaction de documents et d'actes administratifs (rapports, compte-rendu, procès verbaux, etc.) ; - Aptitude à informer le public sur la réglementation applicable et les risques zoonosantaires ; - Maîtrise des outils de bureautiques.		X X X X X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : - Expérience en santé animale - Expérience en élevage - Travail en administration
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : INFOMA (formation dispensée sur 12 mois par l'Institut National de Formation des personnels du Ministère chargé de l'Agriculture à Lyon (Corbas) pour les agents titulaires)
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :